



GRANDES CULTURES iBiO

Chambres d'agriculture d'Occitanie



NOVEMBRE 2025

CONSEIL DE SAISON

En interculture longue, la couverture du sol est obligatoire en zone vulnérable. Des mesures compensatoires existent si la récolte est postérieure au 20 septembre ou si l'îlot cultural a un taux d'argile supérieur à 31%. Les couverts végétaux doivent être présents 8 semaines et ne peuvent être détruits avant le 1^{er} novembre, mais il y a des dérogations ou adaptations possibles sur les îlots culturaux certifiés en AB et en conversion. En bio, le couvert peut être composé de légumineuses pures s'il n'y a pas de dérogation (exemple récolte postérieure au 20 septembre ou s'il n'y a pas d'analyse de reliquat azoté post-récolte du 15 septembre au 1^{er} novembre). Les mélanges restent cependant intéressants pour veiller à une bonne couverture du sol et éviter le salissement.

Les pluies vont provoquer des levées d'adventices. Lorsque la météo le permettra, le binage du colza donne de bons résultats s'il est réalisé en surface pour ne travailler que de la terre ressuyée.

Avant le semis des céréales à paille, il est **absolument nécessaire** de faire un test de germination et une **analyse carie** pour les semences fermières. Il est plus sûr d'utiliser des semences certifiées et/ou traitées.

Nous avons choisi de consacrer ce quatrième bulletin de 2025 aux enjeux de la carie du blé et aux préconisations d'ensemencements 2026.

CARIE DU BLE : Importance des analyses et de l'utilisation de semences certifiées ou traitées

Un article est paru dans le dernier bulletin technique bio Grandes Cultures d'août 2025 traitant la problématique de la carie en recrudescence. En 2025, des lots ont été fortement contaminés mais cela ne se voit pas à l'œil et il n'y a pas

forcément d’odeurs. Une **analyse** est donc nécessaire pour vérifier si votre lot est contaminé ou pas en semence de ferme. A savoir qu’un épi contaminé cette année c’est potentiellement 60% d’épis contaminés l’année prochaine.

L’usage de semences certifiées, indemnes de spores de carie, constitue le pilier fondamental de la stratégie de prévention. En agriculture biologique, des solutions sont autorisées en traitement de semences. Par ailleurs, les pratiques culturales doivent être rigoureusement adaptées : un labour profond permet d’enfouir les spores au-delà de la zone de germination, la rotation culturale limite l’accumulation d’inoculum et l’élimination des graminées adventices réduit les réservoirs secondaires.

Les traitements autorisés en AB sont :

- le Cerall® 0,01 L /kg (à base d’une bactérie antagoniste *Pseudomonas chlororaphis*),
- le vinaigre blanc 0,8 L + 0,8 L d’eau froide / 100 kg de semences pour un vinaigre dosé à 8% d’acide acétique,
- la poudre de graine de moutarde à 1,5 kg + 4,5 L d’eau pour 100 kg de semences,
- Le Copseed (à base de sulfate de cuivre) est prolongé du 27 septembre 2025 jusqu’au 26 janvier 2026 pour les traitements de semence du blé.

En résumé, **pas de semis sans traitement de semences ou de semences certifiées !**

Auteur : Ingrid RONTEIX, Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne

LA FILIERE BIO OCCITANE

PROJECTION 2026

L’interprofession Bio-Occitanie a proposé mi-octobre 2025 des scénarii de mise en culture, soit pour les cultures destinées à l’alimentation humaine (graphique 1), soit pour des cultures destinées à l’alimentation animale (graphique 2).

PRÉCONISATIONS D’EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2026

ALIMENTATION HUMAINE

Cultures	Préconisation	Contextes & Commentaires pour la R26
Blé Panifiable		Offre équilibrée en 2025. Prix stables sur 2025. Attention au besoin d’un minimum de protéine pour répondre aux demandes des filières.
Blé Dur		Marché demandeur en 2025 car les stocks ont été épurés (déclassement sur 2024). Vigilance sur la qualité attendue par le marché et contractualisation obligatoire.
Orge brassicole		Culture uniquement contractuelle en variété pure (s’assurer du débouché). Bonne qualité demandée.
Tournesol Linoléique		Marché en demande. Nécessité de sécuriser ses débouchés car marché plus confidentiel que le tournesol oléique. Attention les tournesols population ne sont pas valorisables.
Tournesol Oléique		Marché en demande. Valeur sûre pour la production de tournesol. Attention les tournesols population ne sont pas valorisables.
Colza		Marché en demande.
Soja AH		Marché <u>uniquement contractuel</u> , de niche. Marché rémunérateur avec une récolte 2025 attendue de bonne qualité.
Lentilles		Marché uniquement contractuel, et toujours en demande. Bonnes collectes LV R24 et 25 qui ont généré un stock de report important. De fortes demandes sur la lentille corail.
Pois-chiches		Marché équilibré, <u>uniquement contractuel</u> , de niche et vite destabilisé. Attention danger sanitaire d’utiliser semence de ferme.
Lin		Marché de niche <u>uniquement contractuel</u> . Forte concurrence import.
Cameline, chia, etc.		Cultures de diversification, uniquement contractuelles pour des marchés de niche.

Culture à développer

Culture à maintenir

Culture à diminuer

Marchés à la hausse

Marché équilibré

Marché encombré

Pour les cultures destinées à l'alimentation humaine, globalement il manque de volumes sur le marché pour la majorité d'entre elles, sauf la lentille verte pour laquelle l'import a pris le relais (plusieurs années avec peu de volumes). La contractualisation reste de mise, afin de sécuriser les volumes pour les acheteurs et les prix côté producteurs. La demande est particulièrement forte sur le tournesol oléique, suite à une campagne déficitaire. Un point de vigilance est exprimé sur le tournesol population qui n'est pas commercialisable car ne correspondant pas à un marché d'utilisation (ni oléique, ni linoléique). La question des semences de ferme a été évoquée : les analyses et le traitement sont très fortement préconisés avant les semis, afin de sécuriser la qualité des lots et d'éviter toute infestation durable (carie du blé, ascochyte sur pois chiche en recrudescence). Pour les cultures dites de niche (petit épeautre, sarrasin, chia etc) il est conseillé de se rapprocher de son opérateur en amont de l'emblavement afin d'identifier les critères attendus et de s'assurer d'un marché.

Pour les cultures destinées à l'alimentation animale, globalement le blé fourrager reste préféré aux autres céréales. Le soja et le maïs sont fortement déficitaires sur le marché, aussi, ces cultures sont encouragées dans les assolements.

PRÉCONISATIONS D'EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2026				ALIMENTATION ANIMALE	
Cultures	Bio	C2	Contextes & Commentaires pour la R26	Culture à développer	
Blé Fourrager		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge) et a l'avantage d'avoir une valeur protéique plus élevée.	Culture à maintenir	
Triticale		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge).	Culture à diminuer	
Orge		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge).		
Pois et Féveroles		Conv	Avec les problématiques actuelles du marché en soja, toutes les sources de protéines se développent.		
Soja AA		Conv	Le marché reste demandeur pour répondre aux besoins de tritrateurs, en plus des filières d'importation.		
Maïs		Conv	Marché demandeur compte tenu de la faible collecte attendue R25.		
Sorgho		Conv	Marché de niche en lien avec le maïs. A contractualiser.		
Mélanges			Uniquement contractuel ou si le tri est effectué à la ferme. (Attention si la collecte est suffisante en blé, les blés issus de mélanges ne seront pas prioritaires en meunerie)		

Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé

Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio

Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel

Les années noires semblent derrière nous avec quelques signes positifs de reprise du marché bio national, à nouveau en demande. Le rééquilibrage du marché des grandes cultures bio se poursuit sur 2025. Il est déjà prévu des manques de volumes sur 2025 sur plusieurs productions, ce qui génère des cours des cultures bio à la hausse en lien avec cette conjoncture.

Il n'en demeure pas moins que les outils régionaux de collecte / trituration sont en grandes difficultés aujourd'hui par manque de volumes consécutivement aux années difficiles...

Les collecteurs expriment un besoin d'appréhender des volumes bio qui seront disponibles sur la récolte 2026 pour éviter d'avoir un recours à l'import. Les producteurs sont plus que jamais encouragés à s'engager auprès des collecteurs, notamment pour éviter les situations d'import à bas prix qui déstabilisent le marché.

Auteurs : Stéphanie Camazon et Ingrid RONTEIX,
Chambres d'Agriculture du Tarn et du Tarn et Garonne

AGENDA

Haute-Garonne :

- **4 déc 2025 Webinaire sur les enjeux de la Diversification en Grandes Cultures biologiques**, de 9h30 à 12h, à destination des producteurs, collecteurs et entreprises de transformation régionales par Interbio Occitanie.

Enjeux techniques et économiques de la diversification en grandes cultures biologiques - ARVALIS

Présentation de l'étude sur les besoins des entreprises de l'aval en cultures de niche - CLUSTER BIO

Enjeux de la diversification pour les opérateurs de nos filières régionales : témoignages d'entreprises de transformation, collecteurs, producteurs de graines de diversification régionaux

Inscription pour recevoir le lien d'inscription : [Inscription au Webinaire Filières de diversification en grandes cultures biologiques](#)

Lot et Tarn et Garonne :

- **18 nov 2025 Rencontre technique et filière** de 14h à 17h à Sainte Juliette.

Présentation des chiffres clés de la filière bio 2024 et 2025 ; Bilan technique des principales cultures ; Échanges avec les organismes stockeurs et retours de terrain. Contacts : Anne-Charlotte Penas et Georgia Saunders

Inscription obligatoire : [formulaire d'inscription J technique filière 46-82](#)

Tarn :

- **27 nov 2025 Réunion d'information chanvre industriel** de 9h30 à 12h30 à Lavaur. Contact Maeva Colombet

Inscription [Réunion d'info Chanvre Industriel](#)

- **18 déc 2025 Journée Proté'IN** pour maîtriser les légumineuses du semis à la vente de 9h à 17h à Albi.

Matin : ateliers techniques autour des légumineuses, du semis à la récolte, avec les thématiques suivantes :

Légumineuses pour alimentation humaine, animale et porte-graine (Animé par l'INRAE, Terres Inovia, FNAMS en tandem avec des agriculteurs expérimentés)

Ateliers semis, récolte, triage et stockage, animés par Nicolas Thibaud (expert agroéquipements).

Après-midi : **Speed-Meeting** sous forme de rencontres de **15 minutes** entre agriculteurs à la recherche de débouchés et entreprises en recherche de producteurs.

[forum-protein-tarn](#)

Inscription obligatoire [inscription forum proteIN](#)

Des journées techniques, filière et des formations sont prévues courant cet automne sur plusieurs départements. Les dates vous seront communiquées lors du prochain bulletin technique.

- **18 nov et 4 déc 2025 Formation tri et stockage à la ferme** à Rodez (12). Contact Catherine Saunier

<https://aveyron.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/formation-recolte-tri-et-stockage-a-la-ferme-en-ab>

- **18 nov et 19 nov 2025 Formation soigner les plantes par les plantes** à Gaillac (81). Contact Maëva Colombet

<https://tarn.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation/detail-de-formation/des-plantes-pour-soigner-ses-plantes>

Des visites ou formations sont organisées au cournat de l'année par votre Chambre d'Agriculture. Prenez contact auprès de votre conseiller.

> VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

■ Chambre d'agriculture 09

Marie GOLBA DELECOURT – 06 42 67 90 19

marie.golbadelecourt@ariego.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 11

Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62

antoine.auverlot@aude.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 12

Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38

catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 30

Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37

thierry.pianetti@gard.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 31

Tara HOPKINS – 06 45 34 10 50

tara.HOPKINS@haute-garonne.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 32

Claire GEORGES – 06 46 57 95 69

claire.georges@gers.chambagri.fr

Yves VIVES – 05 62 61 77 13

yves.vives@gers.chambagri.fr

Jean-Marc CENEDESE - 05 62 61 77 13

jm.cenedese@gers.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 34

Rémy KULAGOWSKI - 04 67 36 44 15/06 17 32 40 61

remy.kulagowski@herault.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 46

Georgia SAUNDERS – 06 49 29 62 11

g.saunders@lot.chambagri.fr

Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20

v.audouit@lot.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 65

Marie-Laure BAILHE - 06 07 347337

ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 81

Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56

m.colombet@tarn.chambagri.fr

Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83

s.camazon@tarn.chambagri.fr

■ Chambre d'agriculture 82

Ingrid RONTEIX - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09

ingrid.barrier@agri82.fr

Anne-Charlotte PENAS – 06 42 70 29 25

ac.penas@agri82.fr

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - agri82.chambre-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France (APCA). Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupama d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document.

Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur

<https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Tarn-et-Garonne et par l'État au travers du Casdar. Toutes interventions sur la culture sont réalisées selon les bonnes pratiques agricoles et sous la responsabilité de l'exploitant.

Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.



OPE COS ENR n°55